

Échos **EXTRA**

Dans L'ÉDITION NATIONALE Novembre 2007

Parution N° 2

Gestion des risques

Assurer la sécurité de votre coopérative

Notre coopérative est en sécurité, n'est-ce pas?

Les accidents qui surviennent dans les coopératives d'habitation peuvent causer des dommages dévastateurs aux logements et même entraîner des pertes de vies. Même s'il est parfois impossible de les éviter, dans beaucoup de cas vous pouvez poser certains gestes dans votre coopérative pour réduire les risques et prévenir les dommages causés par le feu, les inondations, les chutes et d'autres dangers.

Et, pour ce qui est des accidents qu'on ne peut prévenir, il existe des assurances pour protéger votre coopérative et vos membres.

Ce supplément d'Échos de la FHCC vise à vous aider à sensibiliser les membres de votre coopérative d'habitation aux risques potentiels dans la coopérative, à prendre les mesures nécessaires pour réduire ces risques, et à vous assurer que vos logements et vos membres sont protégés contre les dangers.



À l'intérieur

2-3

Feu et eau... Connaissez-vous bien les risques?

Les dommages causés par l'eau et le feu sont les raisons les plus communes des réclamations d'assurance.

4

Réduisez vos risques

En connaissant vos risques et en sachant ce que vous pouvez faire pour les réduire, vous améliorerez vos chances.

5

Les cinq étapes de la gestion des risques

La gestion des risques dans votre coopérative est l'élément clé pour garder nos membres en sécurité.

6

Qu'est-ce que l'assurance?

Saviez-vous que l'assurance est beaucoup plus qu'une façon de couvrir vos pertes?

6

Programmes de la FHCC

Que faire quand votre automobile brûle... et autres renseignements au sujet des programmes d'assurance.



Données de publication

Ce supplément d'Échos de la FHCC est publié par la FHCC. Les textes peuvent être reproduits. Veuillez préciser que la FHCC en est l'auteur.

Rédactrice en chef : Merrilee Robson
mrobson@chfcanada.coop

Rédactrice adjointe : Fiona Jackson
fjackson@chfcanada.coop

Concept, illustration et correction
d'épreuves : EGO Creative Solutions
design@egocreatives.com

Impression par Cielo Print Inc.
jim@cieloprint.ca

© Imprimé sur du papier ChorusArt 70lb
en sérigraphie. Certifié FSC, sans acide et
renfermant 25% de fibres postconsommation.

feu et

Connaissez-vous bien les risques?

Vérifiez vos connaissances en sécurité contre les incendies

Voici quelques questions pour savoir dans quelle mesure vous connaissez les risques (les réponses se trouvent sur la couverture arrière)

1. Quelle est la cause la plus commune des incendies?

- La cigarette
- Les chandelles
- Des enfants qui jouent avec un briquet ou des allumettes
- La cuisson

2. Qui risque le plus de mourir ou d'être blessé dans un incendie?

- Les enfants de moins de 6 ans
- Les enfants de 6 à 16 ans
- Les jeunes adultes
- Les adultes de plus de 65 ans

3. Quand les incendies les plus dangereux surviennent-ils?

- La nuit
- Le jour
- Le soir
- Le matin

4. Que devriez-vous faire lorsqu'une casserole brûle sur la cuisinière?

- Glisser le couvercle sur la casserole
- Verser du bicarbonate de soude dans la casserole
- La sortir à l'extérieur
- Verser de l'eau sur la casserole

5. Comment pouvez-vous prévenir les feux de cuisine?

- Rester dans la cuisine quand vous faites de la cuisson
- Porter des vêtements serrés autour des bras et du corps quand vous faites de la cuisson
- Ne pas faire de cuisson (ou ne pas fumer) lorsque vous avez consommé de l'alcool
- a, b et c

Dans les coopératives d'habitation, les dommages causés par l'eau et le feu sont les raisons les plus communes des réclamations d'assurance. Les autres réclamations sont liées à la sécurité, comme le vandalisme, la fraude et le vol, ou aux blessures corporelles causées par des chutes. Les intempéries représentent un faible nombre de réclamations.

Dommages causés par l'eau – de quoi s'agit-il et que peut faire votre coopérative pour les prévenir?

Commencez par réduire les possibilités de dommages causés par l'eau dans votre coopérative à l'aide de la liste de contrôle suivante. Chaque coopérative d'habitation qui participe au programme d'assurance commerciale de la FHCC reçoit une Trousse de gestion des risques conçue expressément pour les coopératives. Cette trousse renferme de l'information qui vous aidera à améliorer vos connaissances et à répondre aux questions.

Savez-vous...

- comment détecter les premiers signes de fuites d'eau dans vos murs et au plafond?

- comment vous débarrasser de la graisse de cuisson sans endommager vos drains? de la litière de chat? de l'huile à moteur usée?
- quand votre toilette essaie de vous dire quelque chose?
- quoi faire si elle déborde?
- où se trouvent les valves pour fermer l'eau qui alimente votre toilette? votre robinet de cuisine? votre bâtiment?
- où trouver rapidement un débouchoir à toilette? la nuit?
- quoi faire lorsque votre évier refoule et qu'il se remplit d'eau sale? quoi faire lorsqu'il déborde?
- qui appeler quand un tuyau éclate? la fin de semaine?

- quels tuyaux dans votre coopérative doivent être drainés et fermés l'hiver?
- comment rétablir l'eau de façon sécuritaire?
- où sont situés les aspirateurs de liquides?
- qu'est-ce qu'une pompe de puisard et pourquoi vous pourriez en avoir une?
- à quelle fréquence les logements vacants doivent être inspectés pendant la saison de chauffage?
- ce que prévoit la police d'assurance de votre coopérative au sujet des dommages causés par l'eau?
- ce que prévoit votre police d'assurance personnelle au sujet des dommages causés par l'eau?

Si vous avez déjà subi des dégâts d'eau, vous connaissez peut-être les réponses à plusieurs de ces questions. Sinon, il serait certainement utile que vous les connaissiez et cela pourrait vous éviter les pires dégâts causés par l'eau.

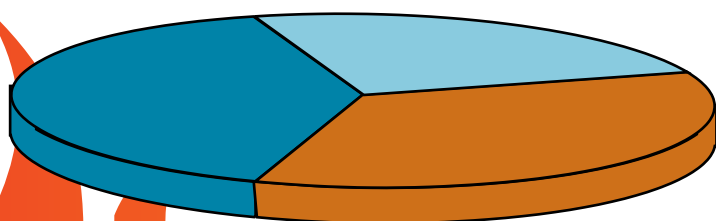
Il existe d'autres risques pour la sécurité de votre coopérative et des façons d'accroître la sécurité de vos membres contre les menaces à leur sécurité personnelle et financière, et celle de votre coopérative contre le vandalisme, la fraude et le vol. Vous en apprendrez plus au sujet de la sécurité dans la publication intitulée *Securing Co-op Communities* (en anglais seulement), que vous trouverez dans la section Gérer votre coopérative d'habitation – personnel des coopératives dans l'onglet Ressources sur le site Web de la FHCC à www.chfcanada.coop.

Réclamations des coopératives d'habitation : 2002 - 2007
Les coopérateurs

Eau - 35%

Autres* - 25%

Feu - 40%



*Les autres comprennent les dommages causés par : le vent, le vandalisme, le vol, les bris de véhicules, de chauffe-eau et de verre, et d'autres causes.

Réduisez vos risques

Une once de prévention vaut une livre de remèdes. L'assurance peut vous procurer la tranquillité d'esprit en sachant que vous aurez de l'argent pour faire face aux coups durs quand ils arrivent. Mais elle ne peut pas vraiment empêcher qu'un jour vous soyez confronté à un sinistre ou à une blessure.

Les compagnies d'assurance essaient d'estimer ce qu'il pourrait vous en coûter pour couvrir un sinistre si et quand il se produira. Et vous pouvez aussi le faire. En connaissant vos risques et en sachant ce que vous pouvez faire pour les réduire, vous améliorerez vos chances. Voici ce que vous pouvez faire pour gérer vos risques de dommages matériels ou de blessures corporelles, et garder vos taux d'assurance à un niveau bas :

Consultez votre Trousse de gestion des risques. Cette trousse renferme des livrets sur la prévention concernant les quatre principaux risques pour les membres des coopératives : incendie, eau, sécurité et blessures. Ces livrets sont une excellente source d'information et ils renferment des éléments spéciaux, comme des tests, des listes de contrôle et des conseils de prévention, qui peuvent tous aider les membres et les équipes de gestion des risques des coopératives à en apprendre plus sur la façon de mieux protéger leur coopérative contre ces menaces.

Dans les cas où les coopératives ont besoin de leur protection d'assurance, la trousse comprend un livret pratique qui vous indique comment présenter une réclamation et obtenir un règlement rapide.

Si vous êtes assuré par le programme d'assurance commerciale de la FHCC, mais que vous ne trouvez pas votre Trousse de gestion des risques, communiquez avec **Louise Briglio** au 1-800-465-2752, poste 224, ou par courriel à lbriglio@chfcanda.coop

Pour tout autre renseignement, communiquez avec **Linda Stephenson**, la gestionnaire de programme à la FHCC, Services corporatifs, au 1-800-465-2752, poste 234, ou par courriel à lstephenson@chfcanda.coop.

POURQUOI S'ASSURER? POUR ÉVITER LE PIRE SCÉNARIO....

Un après-midi de septembre 2007, la **Moonstone Housing Co-operative** à St. Catharines, en Ontario, a été dévastée par un incendie lorsqu'une forte bourrasque a renversé un cendrier sur pied sur un balcon. Un bâtiment complet de la coopérative a été complètement détruit et l'autre a subi des dommages causés par la fumée et l'eau. Puisque la coopérative avait une assurance commerciale avec la compagnie Les coopérateurs, elle est déjà en train de planifier la restauration. «Des représentants de la compagnie Les coopérateurs sont arrivés très rapidement sur les lieux... et le service à la clientèle semblait très positif», a déclaré **Todd Crawford**, le gestionnaire de la coopérative.

Malheureusement, beaucoup de membres n'avaient pas d'assurance pour leurs biens personnels.

«Même la Croix-Rouge ne pouvait aider que 50 personnes en cas de catastrophe et nous en avons eu 160 pendant les 33 premières heures, jusqu'à ce que ce soit sécuritaire pour les gens de réintégrer le bâtiment.»

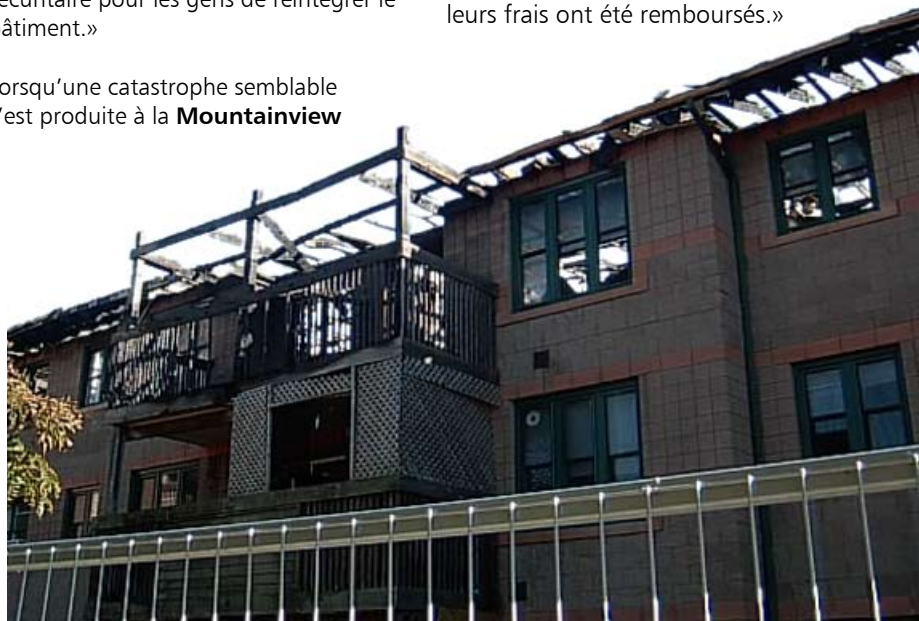
Lorsqu'une catastrophe semblable s'est produite à la **Mountainview**

Housing Co-op à Port Moody, en Colombie-Britannique, en 2001, et que 46 familles ont perdu leur logement, la plupart d'entre elles étaient assurées pour au moins 30 000 \$ par le biais de SécuriMembre, le programme d'assurance de la FHCC pour les biens personnels des membres des coopératives.

«Les représentants de SécuriMembre sont arrivés par avion de Toronto et, en moins de deux jours, nos membres avaient des chèques d'urgence et leurs pertes ont été évaluées en moins d'une semaine», avait déclaré à ce moment **Laura Soucey**, la trésorière de la Mountainview.

Par le biais de HB Gestion d'assurance ltée, une compagnie membre de la compagnie Les coopérateurs, les membres de la FHCC peuvent souscrire au programme SécuriMembre pour assurer leurs biens personnels.

Même si certaines choses sont irremplaçables, certaines personnes peuvent vouloir une assurance complémentaire pour des objets qui représentent une grande valeur pour eux et le fait d'avoir une assurance pour leurs biens personnels permet aux membres qui sont touchés par la tragédie de se remettre sur pied. En 2002, un incendie a laissé les membres de la Paloma Housing Co-op à Vancouver sans logis pendant six mois. L'ex-président du conseil, **Stephen Lock**, avait alors déclaré : «Ceux qui étaient assurés avec SécuriMembre se sont fait payer leur hébergement à l'hôtel jusqu'à ce qu'on leur trouve un endroit pour se loger et la plupart de leurs frais ont été remboursés.»



Le programme d'assurance commerciale de la FHCC avec la compagnie Les coopérateurs a connu une hausse du nombre de réclamations pour incendie au cours des dernières années, une tendance qui pourrait devenir problématique. Nous devons travailler ensemble pour renverser cette tendance. Un plus grand nombre d'incendies sont causés par les membres, et la plupart auraient pu être évités. La gestion des risques dans votre coopérative est l'élément clé pour réduire le nombre de réclamations et garder nos membres en sécurité. Si vous faites une seule chose cette année, effectuez donc une inspection complète de votre coopérative pour cerner tous les risques d'incendie et remédiez à la situation immédiatement. Demandez à votre représentant de la compagnie Les coopérateurs de vous aider à déterminer les risques. Vous seul pouvez empêcher les incendies évitables dans votre coopérative!

Les étapes de la gestion des risques



1

Mettez sur pied une équipe de gestion des risques

La constitution d'une équipe de gestion des risques est la première étape importante pour aborder les éléments essentiels de la gestion des risques. L'équipe doit

- se familiariser avec la Trousse de gestion des risques
- examiner les risques, les services communs, les règles et les règlements de votre coopérative
- communiquer l'information concernant la gestion des risques aux membres de votre coopérative
- collaborer avec les comités pour organiser des vérifications de sécurité, sensibiliser les membres, préparer votre trousse d'urgence et revoir les plans d'urgence.

2

Protégez votre coopérative contre les incendies

- Respectez toutes les lois relatives la sécurité incendie.
- Entretenez bien tous les systèmes de sécurité en cas d'incendie : sorties d'urgence, alarmes, extincteurs, parcours d'évacuation.
- Remédiez promptement aux risques d'incendie évidents.
- Ayez un plan d'urgence en cas d'incendie et tenez-le à jour.
- Assurez-vous que votre coopérative a une assurance incendie suffisante.

3

Protégez votre coopérative contre les dégâts d'eau

Grâce à des vérifications de sécurité périodiques, vous pouvez réduire les risques de dommages causés par l'eau.

- Examinez comment votre coopérative utilise l'eau – eau du robinet, appareils de lavage, drains et égouts, chauffe-eau, pompe de puisard ou système de gicleurs – et éliminez tous les risques sur une base régulière.
- Inspectez l'enveloppe de votre bâtiment – toiture, murs et fenêtres.
- Isolez tous les tuyaux exposés qui sont susceptibles de geler.
- Dans le cadre de votre entretien régulier, utilisez la liste de contrôle des dommages causés par l'eau dans votre Trousse de gestion des risques.
- Tenez votre réserve de remplacement à jour, afin de pouvoir garder les bâtiments de votre coopérative en bon état.
- Assurez-vous que votre coopérative dispose d'une assurance suffisante en cas de dommages causés par l'eau.

4

Soyez prêt pour faire face aux urgences

- Préparez une trousse d'urgence, qui renferme une trousse de premiers soins et de l'équipement de survie, ainsi que les numéros à appeler en cas d'urgence. Consultez la Trousse de gestion des risques pour savoir ce que vous devez y inclure ou visitez des sites Web comme preparez-vous.ca.

- Désignez une personne qui sera en charge. Affectez les rôles de capitaine et de second en cas d'incendie, et sachez qui sera en charge en cas d'urgence.
- Ayez un plan d'évacuation qui prévoit comment venir en aide aux membres qui pourraient avoir plus de difficulté à quitter la coopérative en cas d'incendie.
- Organisez des exercices d'évacuation en cas d'incendie.

5

Sensibilisez vos membres

Partagez ce que vous avez appris avec vos membres :

- Publiez des listes de contrôle et des conseils de sécurité sur les risques d'incendie et de dégâts d'eau, avec de l'information sur les situations d'urgence dans le bulletin d'information de votre coopérative.
- Affichez cette information sur les babillards de la coopérative.
- Communiquez cette information aux assemblées des membres.
- Demandez à des comités d'assumer des rôles précis. Par exemple, le comité de l'entretien pourrait vous aider dans l'inspection de la coopérative ou le comité de l'adhésion se chargerait de la sensibilisation.
- Organisez une enquête sur la sécurité dans la coopérative en cas d'incendie ou de dégâts d'eau, pour aider à déterminer les risques, partager les préoccupations et obtenir des commentaires.
- Distribuez un plan d'urgence et demandez aux membres de participer à des exercices périodiques relatifs aux situations d'urgence.

Qu'est-ce que l'assurance?

La plupart d'entre nous connaissons le principe de base de l'assurance : payer maintenant pour ne pas avoir à payer davantage plus tard quand un problème survient. C'est bien ça?

Oui...mais saviez-vous que l'assurance est beaucoup plus qu'une façon de couvrir vos pertes? Être assuré vous offre également une garantie qui peut rassurer les autres. Par exemple, les banques aiment savoir que les propriétaires résidentiels sont assurés avant de leur consentir un prêt hypothécaire. Il en va de même pour les coopératives qui renégocient leur prêt hypothécaire ou qui empruntent pour faire des rénovations. Les gens qui visitent votre coopérative s'attendent être en sécurité. Si vous avez une assurance de responsabilité civile, qui fait partie de l'assurance commerciale de la compagnie Les coopérateurs, vous leur montrez que vous vous souciez de leur sécurité. Les garanties offertes par votre assurance peuvent également comprendre des régimes spécialisés prévoyant que l'assurance de votre coopérative paiera les droits d'occupation dans l'éventualité où un soutien de famille clé dans le ménage décède (le Programme d'assurance-vie contre la perte des droits d'occupation).

Une autre façon d'envisager l'assurance est de partager les risques avec tous les autres qui souscrivent à cette assurance. C'est là où les choses peuvent parfois se compliquer. La compagnie d'assurance gère le fonds dans lequel nous versons tous des contributions. Elle décide combien nous devons payer (nos primes) en calculant le coût d'assurance ou de remplacement, en fonction du risque, si un sinistre survient – comme un incendie, une inondation ou un décès. Elle le fait en comparant une foule de facteurs. L'exactitude

et les comparaisons justes sont importantes pour que vous puissiez obtenir une protection suffisante lorsque vous en avez besoin et être certain de ne pas payer trop cher au départ. Si beaucoup de membres doivent retirer de l'argent de leur fonds au même moment, les taux pourraient augmenter. Heureusement, avec l'assurance commerciale offerte par la compagnie Les coopérateurs ou le programme SécuriMembre, de HB Gestion d'assurance collective ltée, les taux pour un membre individuel n'augmentent pas automatiquement quand ce membre présente une réclamation. Il y aura des hausses seulement si beaucoup de membres doivent puiser dans le fonds en une seule année.

Vous pouvez aider à garantir que le montant que vous aurez à payer – vos primes individuelles et celles de votre coopérative – demeure à un niveau bas en réduisant les risques. Par exemple, votre coopérative peut installer des systèmes d'alarme et des gicleurs pour aider à prévenir les incendies. Pour l'assurance-vie, vous pouvez démontrer que vous faites des choix de vie sains; pour l'assurance automobile, que vous avez un dossier de conduite sécuritaire.

Vous pouvez aussi mieux gérer les risques en ayant un programme de gestion des risques.

Que faire quand votre automobile brûle... et autres renseignements au sujet des programmes d'assurance de la FHCC

Dave Howard et son épouse Sheila étaient en route vers Ottawa lorsque Dave a remarqué que la route devant lui était parfaitement claire, mais que derrière lui elle semblait embrumée. «Sheila, je pense que nous avons un problème», a-t-il dit. Après avoir réussi à se stationner sur l'accotement, le moteur s'est arrêté et les flammes sortaient du capot.

Dave, qui est membre de la **Tabby Town Urban Housing Co-op** à Stoney Creek, en Ontario, et maintenant gestionnaire des relations à l'Agence des coopératives d'habitation, était membre du conseil d'administration de la FHCC à ce moment et il se rendait à Ottawa pour une réunion.



Dave et Sheila Howard, de la Tabby Town Urban Housing Co-op à Stoney Creek (Ontario), ont été très satisfaits de «l'excellent» service qu'ils ont reçu de leur assurance AutoAssur lorsque le moteur de leur véhicule a pris feu en route vers Ottawa.

D'autres automobilistes se sont rendus à une station-service située tout près et sont revenus avec un extincteur d'incendie. Pendant que Dave s'empressait de sortir les bagages de la camionnette en feu, Sheila avait pris les papiers d'assurance et parlait au téléphone avec son assureur AutoAssur.

«Ils ont été simplement fantastiques», affirme-t-elle. «Ils ont appelé le service de location de voitures Enterprise pour leur demander de venir nous rejoindre avec une camionnette de location et ils ont organisé le remorquage de notre camionnette; 45 minutes plus tard nous étions de nouveau sur la route en direction d'Ottawa.»

Une semaine plus tard, Dave a reçu un chèque équivalant à la valeur de sa camionnette, qui était une perte totale.

En plus d'être satisfait du service, Dave est heureux du coût de son assurance. «Je dis toujours aux gens que, quand j'ai souscrit à SécuriMembre et à AutoAssur, j'ai payé moins cher pour les deux assurances que ce que je payais auparavant seulement pour l'assurance automobile.»

Voici les produits d'assurance offerts par la compagnie Les coopérateurs aux coopératives membres de la FHCC et à leurs membres :



ASSURANCE IARD (INCENDIE, ACCIDENTS, RISQUES DIVERS)

Cette assurance sert à protéger les bâtiments de votre coopérative. Ce que vous économisez en primes par le biais de nos programmes d'assurance IARD avec The Co-operators General Insurance Company dépasse amplement vos cotisations à la FHCC. Le programme comprend également une assurance de responsabilité personnelle de 1 million de dollars pour chaque membre d'une coopérative membre, sans frais additionnels à la coopérative ou à la personne. Pour en savoir plus ou pour souscrire, appelez le 1-800-265-2612. Le nom de l'agent local de la compagnie Les coopérateurs devrait être indiqué dans vos documents de renouvellement. Si vous ne connaissez pas le nom de cette personne, demandez à parler à **Viet Nguyen**.

ASSURANCE-VIE CONTRE LA PERTE DES DROITS D'OCCUPATION

Beaucoup de membres n'ont pas d'assurance-vie. L'assurance-vie contre la perte des droits d'occupation, qui est offerte aux membres de la FHCC par le biais de The Co-operators Life Insurance Company, paie les droits d'occupation pour les membres survivants d'un ménage pendant trois, six ou douze mois, selon le régime choisi par la coopérative. Pour moins du coût d'un timbre-poste par logement par mois pour chaque tranche de 1000 \$ de protection, vous pouvez assurer vos membres. Lorsque votre coopérative souscrit, tous les membres âgés de moins de 70 ans sont assurés automatiquement. Pour en savoir plus ou pour souscrire à l'assurance-vie contre la perte des droits d'occupation, composez le 1-888-503-6333 et demandez **Jane Clayton**, ou appelez **Linda Stephenson** à la FHCC au 1-800-268-2537, poste 234, ou par courriel à lstephenson@chfcanada.coop.

AVANTAGES SOCIAUX COLLECTIFS

Notre régime d'avantages sociaux collectifs pour les employés de membres et d'associés de la FHCC offre quatre choix d'avantages, allant du régime de base au régime complet. Selon le régime que vous choisissez, les avantages pour vos employés comprennent l'assurance-vie, l'assurance invalidité de courte et de longue durée, l'assurance-maladie supplémentaire, les soins de la vue, l'assurance dentaire et un régime d'aide aux employés. Offert par le biais de The Co-operators Life Insurance Company, le programme assure les employés individuels et les groupes. Les conjoints de même sexe sont également couverts. Pour en savoir plus ou pour souscrire au Régime d'avantages sociaux collectifs, appelez **Claire Norman** à Morneau Sobeco Inc., 1-888-503-6333.

SÉCURIMEMBRE^{MC}

L'assurance abordable pour les biens personnels des membres et des employés des membres de la FHCC. Si votre coopérative est assurée avec le programme d'assurance IARD de la FHCC, vous avez déjà une assurance de responsabilité personnelle et nous en tenons compte pour établir le coût de SécuriMembre^{MC}.

AUTOASSUR^{MC}

L'assurance automobile à un prix exceptionnel de HB Gestion d'assurance collective Itée pour les membres et les employés des membres de la FHCC. Cette assurance est offerte dans toutes les provinces, sauf en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, où le gouvernement offre déjà des programmes d'assurance automobile. Composez le 1 800 387-1963 ou par courriel à memberguardautoguard@hbgrpins.com pour obtenir un prix sans obligation pour participer aux programmes SécuriMembre^{MC} ou AutoAssur^{MC}.

Pour toute autre question concernant la gestion des risques ou la protection d'assurance, communiquez avec **Louise Briglio** à la FHCC, 1-800-465-2752, poste 224, ou par courriel à lbriglio@chfcanada.coop.

Clé des réponses

Voir le questionnaire à la page 2. Adapté de la Trousse de gestion des risques de la FHCC.

1D – La plupart des incendies commencent dans la cuisine. D’après les statistiques de la compagnie Les coopérateurs, près de la moitié des incendies qui ont donné lieu à des réclamations d’assurance étaient des feux de cuisson ou des feux causés par la graisse. Les chandelles et la cigarette sont chacune responsables d’environ 8 p. 100 des réclamations. Les enfants qui jouent avec des allumettes ont pour leur part causé plusieurs incendies qui ont été classées dans une catégorie générale. Pensez à votre coopérative :

La plupart de ces activités ont été causées par les activités des membres des coopératives. La sensibilisation à la sécurité contre les incendies peut rendre votre coopérative plus sécuritaire. Les membres et les employés doivent être conscients des risques d’incendie dans la coopérative.

2D – Les adultes de plus de 65 ans sont le plus à risque. Pensez à votre coopérative :

- Votre coopérative a-t-elle un plan d’urgence en cas d’incendie?
- Avez-vous désigné des personnes pour prendre la situation en main en cas d’urgence?
- Ces personnes savent-elles où vivent vos membres les plus vulnérables – les membres frêles, malades ou handicapés?
- Effectuez-vous régulièrement des exercices d’incendie?
- Vos membres connaissent-ils les plans d’évacuation pour eux et leurs familles?
- Chaque ménage a-t-il convenu d’un endroit sécuritaire où se réunir à l’extérieur du bâtiment?

3A – La plupart des incendies qui causent des décès se produisent la nuit quand les membres dorment. Un détecteur de fumée bien installé peut sauver des vies. Toutefois, si votre détecteur ne fonctionne pas, il ne peut sauver des vies. Selon le Commissaire des incendies de l’Ontario, «la plupart des décès causés par des incendies se produisent dans les maisons où il n’y a pas de détecteur de fumée fonctionnel». N’oubliez pas de vérifier votre détecteur une fois par mois. Pensez à votre coopérative :

- Y a-t-il un détecteur de fumée installé dans chaque logement de votre coopérative? Est-ce qu’ils fonctionnent?
- Certains de vos membres ont-ils débranché leur détecteur de fumée en raison des fausses alertes fréquentes? Les détecteurs sont peut-être trop près des salles de bain ou des cuisines ou vous devez peut-être choisir un autre type de détecteur.
- Quand avez-vous testé votre détecteur de fumée la dernière fois?

4A – Si le feu prend dans une casserole sur la cuisinière, fermez le rond et glissez un couvercle sur la casserole. Le couvercle empêchera le feu d’obtenir l’oxygène dont il a besoin pour continuer de brûler. Le bicarbonate de soude peut être utile, mais n’utilisez jamais de l’eau car vous contribuerez à propager le feu. Si vous essayez d’amener la casserole à l’extérieur, vous pourriez propager le feu ou vous brûler.

Quand un incendie se déclare, vous devez être prêt et en mesure de réagir rapidement. Rappelez-vous que le feu se propage rapidement et que la fumée est la plus grande menace. Le plus important est d’amener tout le monde dans un endroit sécuritaire. Ne mettez jamais votre vie ni celle des autres en danger en essayant d’éteindre un feu. Essayez d’éteindre un feu seulement si

- le feu est mineur
- quelqu’un a appelé les pompiers
- toutes les autres personnes ont quitté le logement
- vous avez une voie d’évacuation claire
- vous avez les bons outils, et
- vous savez quoi faire.

Pensez à votre coopérative :

- Les membres de votre coopérative savent-ils comment réagir en cas d’incendie? Dans une maison unifamiliale ou dans une maison jumelée? Dans une tour d’habitation?
- Sont-ils préparés?
- Est-ce que chaque logement a accès à un extincteur d’incendie?
- Vos membres savent-ils comment et quand l’utiliser en toute sécurité?

5D – Toutes ces règles sont des règles de sécurité importantes dont il faut tenir compte quand vous faites de la cuisson. Pensez à votre coopérative :

Quelles sont les autres activités de vos membres qui pourraient causer des incendies? Les membres de votre coopérative savent-ils comment utiliser et ranger de façon sécuritaire les barbecues au propane? Savent-ils comment utiliser et stocker les matériaux inflammables (les choses qui s’enflamment facilement comme le propane et l’essence)? Si certains des enseignements dans ce questionnaire sont nouveaux pour vous, ils le seront probablement aussi pour d’autres membres de votre coopérative. En encourageant la sécurité contre les incendies, vous aiderez votre coopérative à sauver de l’argent et du temps. Vous pouvez aider les membres à protéger leurs biens. Et vous sauverez des vies.